



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni le 07 juin 2023, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Lenaerts P., Olivier G., Pecchioli P., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu-Hingue G., Verney G.

Absents excusés et représentés :

Madame Ophélie GOUDET a donné pouvoir à madame Catherine BOUCAULT,
Madame Annick HUBERT a donné pouvoir à monsieur Marin GUILLAUME,
Monsieur Vianney LECONTE a donné pouvoir à madame Georgica SORESCU-HINGUE,
Madame Christelle MENANT a donné pouvoir à madame Catherine CLARENC,
Monsieur Daniel PISTOLI a donné pouvoir à monsieur Patrick RIVIERE,
Madame Agnès VAIL a donné pouvoir à monsieur Pascal PECCHIOLI.

Absente non excusée : Mélanie GOUAULT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre d'absents non représentés : 1

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Délibération sur la création d'un marché de producteurs à Colonard-Corubert en période estivale,
- Chantiers avec fonds de concours à « Les Quignons » à Dancé et route de Colonard, VC n°3 (Eclopchat),
- Recensement de la population en 2024,
- Préparation du conseil municipal du 09 juin sur les élections sénatoriales,
- Questions orales.

1) Approbation du précédent compte-rendu

Le procès-verbal du 03 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité des votants.

2) Secrétaires de séance

Madame Catherine Boucault est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour la demande de remboursement d'un trop facturé à l'entreprise Phoenix Tower pour la location d'un emplacement pour l'antenne relai située à Préaux, pour l'exercice 2022. Le conseil municipal accepte cet ajout et accepte la demande de remboursement d'un montant de 130,14 € et prévoit des crédits au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur)

3) Délibération sur la création d'un marché de producteurs à Colonard-Corubert en période estivale

Il est proposé la création d'un marché bimensuel pendant la période estivale, à compter du 18 juin prochain, de 08 h à 14 h. Huit producteurs sont intéressés pour y participer. Une permission de voirie devra être délivrée pour l'utilisation du domaine public (place Letavernier).

Le comité des fêtes servira des boissons chaudes et viennoiseries.

Il est proposé de ne pas demander de redevance pour l'occupation, le but étant de créer une animation sur la place de la mairie.

Après en avoir délibéré et voté à 20 voix pour dont 4 pouvoirs et 4 abstentions dont 2 pouvoirs, le marché de Colonard-Corubert démarrera le 18 juin prochain.

4) Chantiers avec fonds de concours à « les Quignons » à Dancé et Route de Colonard, VCn°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de la commission intercommunale Voirie, les travaux de restructuration de l'accotement (enrochement) du chemin « des Quignons » à Dancé et de l'aménagement hydraulique (busage, traversée de route) de la VC n°3 (Eclopchat) à Colonard-Corubert ont été retenus. Il convient donc de passer une convention de fonds de concours et de mise à disposition de ces voies entre la commune de Perche en Nocé et la Communauté de Communes Cœur du Perche pour réaliser ces travaux qui sont estimés à 912 € HT et 1 406 € HT. Avec une contribution pour la commune à hauteur de 50 % du montant total HT soit, 1 159 €.

Le conseil municipal demande, à l'unanimité, à la Communauté de Communes Cœur du Perche la réalisation desdits travaux, accepte de les financer par fonds de concours à hauteur de 50 % et met à disposition les voies retenues. Il autorise le maire à signer tout document s'y afférant (convention, procès-verbal) et autorise la décision modificative n° 1 suivante pour financer ces travaux.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
673	Titres annulés sur exercice antérieur	131 €	
6815	Dot aux prov pour risques et charges	-9 415 €	
023	Virement à la section d'investissement	9 284 €	
	Total Fonctionnement	0 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
2041512	Subv. GPF de rattach. Bât et installations	9 284€	
021	Virement de la section de fonctionnement		9 284 €
	Total Investissement	9 284 €	9 284 €

5) Recensement de la population en 2024

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 pour la commune de Perche en Nocé. Armelle GRASSI est nommée coordonnateur communal. Une journée de formation est prévue à cet effet courant octobre ou novembre 2023.

6) Préparation du conseil du 9 juin sur les élections sénatoriales

Monsieur le maire précise que l'horaire est imposé par les services de la préfecture. Il faut impérativement le quorum pour valider cette élection sinon une deuxième réunion sera organisée le mardi 13 juin avant 12h.

M. Patrick Rivière propose de faire une liste commune de délégués titulaires et suppléants avec éventuellement 2 titulaires et 1 suppléant pour la liste « Partage et Considérations » et 5 titulaires et 3 suppléants pour la liste « Vivre et travailler ensemble à Perche en Nocé ». Cette proposition est acceptée, une liste unique sera proposée pour le vendredi 9 juin.

7) Questions orales

M. Pecchioli présente le schéma directeur d'assainissement et propose un envoi dématérialisé du document à l'ensemble du conseil. Les priorités sont les stations de Nocé et de Préaux dont les travaux devraient être lancés pour 2025. Il faudrait prévoir d'anticiper la baisse de la consommation par une hausse du prix de l'eau assainie. Le maire a demandé d'inscrire ce sujet à une prochaine réunion de la CDC pour lancer une étude globale en 2024 afin de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le projet.

- Mme Clarenc :
- Problème de chats errants agressifs
 - il est difficile d'attraper les chats errants dans les cages de la SPA ;
 - Prévoir un élagage au niveau du calvaire face à DPM, route de Corubert, car le carrefour est très dangereux ;
 - Le calvaire est privé, une prise de contact avec les propriétaires est en cours ;
 - Prévoir d'enlever les alluvions du lavoir de Corubert et réparer la rampe cassée ;

- Voir avec la police de l'eau si le cours d'eau est protégé avant de réaliser les travaux ;

Mme Sorescu-Hingue : - Remerciements pour le nettoyage du calvaire de la Houssaie.

- le nettoyage était programmé par les agents techniques ;
-Prévoir le fleurissement de la commune plus tôt dans la saison avec plus de vivaces
- Le choix des fleurs a été fait par la commission fleurissement l'an dernier, les plantations sont toujours faites à la même époque ;
-Réclame une commission fleurissement ;
- sollicite un point sur la fréquence des réunions de commission ;
- Il est précisé qu'un compte rendu est systématiquement transmis après chaque commission ;

Monsieur Pecchioli présente la nouvelle gazette « Le Perche » réalisée par le Parc en partenariat avec les 7 offices de tourisme du Perche et les différentes Communautés de Communes, afin de promouvoir le tourisme dans le Perche. Cette réalisation a coûté 32 000 €.

Préparation du conseil municipal du 09 juin pour les élections sénatoriales :

Il faut désigner 7 grands électeurs titulaires et 4 grands électeurs suppléants, à parité, pour la commune de Perche en Nocé. Les élections se déroulent sans débat, il n'est pas possible de rayer et d'ajouter des noms, le vote se faisant pour la liste entière proposée.

Information concernant le Transport A la Demande (TAD), le mode de calcul a été modifié cette année, la dépense passera de 2500 € à 5000 €. Une réflexion doit être menée avant la signature de la nouvelle convention avec le CCAS.

Une proposition est faite pour ce même service par la CDC Cœur du Perche. Il faudra peut-être faire un choix ou réfléchir à prendre les 2 prestataires pour élargir le périmètre de déplacement.

La pose des cuves pour la défense incendie au Parc de Courboyer est prévue du 21 juin au 3 juillet, elles seront opérationnelles pour la saison estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,

Catherine BOUCAULT